

43.6 - MAXIMUM DE PARTIES PAR JOUR

La direction du tournoi ne peut programmer une équipe pour plus de 2 parties par jour, avec un minimum d'une (1) heure de repos entre la fin de la 1ère partie et le début de la 2e partie.

Note : Si une 3e partie doit se jouer, cette partie demeure à la discrétion de la direction du tournoi.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 17:17:37 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 17:17:42 par Baseball Québec